



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'établissement
de l'école des Cœurs-Vaillants,
tenue le mercredi 16 février 2022, à 19h00, via l'application Teams.**

Personnes présentes lors de cette assemblée :

Denis Royer, représentant des parents et président

Martin Boucher, représentant des parents

Olivia Lafontaine, représentante des parents et vice-présidente

Emmanuel Bouchard, représentant des parents

Marie-Claude Landry, représentante du personnel enseignant

Jacinthe Legault, représentante du personnel enseignant

Claudie Ouellet, représentante du personnel professionnel

Serge Dufour, représentant du service de garde

Louise Roberge-Lemieux, directrice

Julia Béland-Godin, directrice adjointe

Noémie Côté, secrétaire

Mathieu Bujold, parent substitut

Myriam Martin, substitut du personnel

Personnes absentes lors de cette assemblée :

Marina Velosa Simoes, représentante du personnel de soutien

Virginie Guilbert-Couture, représentante des parents

Bloc ouverture

1. Ouverture de la séance

Monsieur Denis Royer souhaite la bienvenue aux membres et ouvre la séance à 19h01.

2. Vérification du quorum

Monsieur Denis Royer nous informe qu'il y a quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-22/21-45

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Landry et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter l'ordre du jour suivant :

BLOC OUVERTURE

1. *Ouverture de la séance*
2. *Vérification du quorum*
3. *Adoption de l'ordre du jour*

BLOC DÉCISION ET CONSULTATION

4. *Résultats de la consultation auprès des parents/commentaires*
5. *Résultats de la consultation auprès de l'équipe-école/commentaires*
6. *Résultats de la consultation auprès du Conseil des élèves*
7. *Période d'échange sur les résultats*

BLOC INFORMATION

8. *Levée de la séance*

Bloc consultation et décision

4. Résultats de la consultation auprès des parents/commentaires

La consultation a pris fin le 15 février 2022 et le dépouillement a eu lieu à 14h00 pour une durée de 2 heures. Deux représentants des parents, Madame Annie Pellerin et Monsieur Simon Melançon étaient présents. De plus, Monsieur Denis Royer, Madame Olivia Lafontaine, Madame Julia Béland-Godin, Madame Claude Lemay et Madame Louise Roberge-Lemieux étaient présents lors du dépouillement.

Au total, 350 familles ont été sondées lors de la consultation avec un taux de participation de 75,7 %. Voici les résultats qui ont été obtenus auprès des parents de l'école des Cœurs-Vaillants :

Anglais enrichi	Anglais progressif	Anglais intensif	Enveloppes rejetées
20,4 %	32,8 %	46 %	2

Quelques commentaires ont été recueillis lors de cette consultation :

Anglais enrichi

- Préoccupation de réduire le français lorsque l'on peut apprendre l'anglais autrement;
- Préoccupation concernant la diminution du temps pour d'autres matières;
- Inquiétude concernant les élèves dyslexiques et dysorthographiques.

Anglais progressif

- Permet d'avoir une bonne base pour le secondaire;
- Développer le bilinguisme;
- Permet d'avoir une heure supplémentaire pour interagir;

Anglais intensif

- Permet de mieux faire des choix au secondaire et pour l'avenir;
- Permet de pallier la difficulté de l'anglais au secondaire;
- L'option progressive coûte plus cher.

5. Résultats de la consultation auprès de l'équipe-école/commentaires

Une consultation a eu lieu au sein de l'équipe-école par voie électronique. 42 personnes ont participé à cette consultation. Voici les résultats qui ont été obtenus lors de celle-ci :

Anglais enrichi	Anglais progressif	Anglais intensif
64,3 %	16,7 %	19 %

Quelques commentaires ont été recueillis lors de cette consultation :

Anglais enrichi

- Permet de conserver l'accent sur la littérature ;
- Est un modèle qui a fait ses preuves ;
- Permet de mettre la priorité sur le français avec une clientèle issue de l'immigration.

Anglais progressif

- Permet de développer le français tout en développant l'anglais, langue utile pour travailler et voyager

Anglais intensif

- Un membre du personnel témoigne de l'expérience de son enfant qui a déjà vécu le programme d'anglais intensif.

6. Résultats de la consultation auprès du Conseil des élèves

Une consultation, sous forme d'échanges et de récoltes de commentaires, a eu lieu le 10 février dernier auprès du Conseil des élèves. Ce dernier est composé de neuf représentants de classe de 4^e, 5^e et 6^e année de l'école des Cœurs-Vaillants qui ont été élus par leurs pairs. Lors de la consultation, huit élèves étaient présents. Celle-ci a duré environ 20 minutes.

Aucun vote n'a été effectué lors de la consultation auprès du Conseil des élèves. Cependant, plusieurs commentaires ont été mentionnés au cours de la discussion. Voici ce qui a été soulevé par le Conseil des élèves :

- Préoccupation envers les élèves en francisation puisqu'il pourrait s'agir d'une troisième langue pour eux ;
- Inquiétude que des enfants ne puissent pas participer au voyage pour des raisons financières ;
- Volonté d'avoir plus d'anglais pour être prêts pour le secondaire et ne pas être défavorisé face aux autres ;
- Crainte de couper dans les heures de français et de mathématiques ;
- Proposition d'avoir un modèle entre l'option 2 (anglais progressif) et l'option 3 (anglais intensif).

7. Période d'échange sur les résultats

Monsieur Mathieu Bujold souligne qu'il est satisfait de voir les résultats de la consultation. Il mentionne que le devoir de chaque membre du conseil est d'écouter le souhait des parents malgré tout. De plus, il se questionne sur l'avis juridique qui a été donné sur l'interprétation des résultats. Madame Louise Roberge-Lemieux souligne à nouveau l'avis qui a été transmis par les services juridiques.

Madame Olivia Lafontaine se questionne si Madame Louise Roberge-Lemieux a été en mesure d'obtenir les données sur les autres écoles. Madame Louise Roberge-Lemieux souligne que la demande est effectuée pour la prochaine rencontre.

Madame Jacinthe Legault souligne que les résultats sont assez partagés et que les parents ne souhaitant pas l'anglais intensif représentent tout de même un peu plus. Monsieur Mathieu Bujold souhaite intervenir sur ce point.

Monsieur Martin Boucher souligne qu'une option a rallié la majorité. Il mentionne qu'il est partagé par la lecture des résultats et que l'interprétation peut se faire de différentes façons. Il se réjouit du taux de participation des parents.

Madame Claudie Ouellet souligne qu'elle est embêtée par les résultats qui ont été transmis pour les trois groupes ciblés par la consultation. Elle se questionne sur l'issue de cette consultation. De plus, elle souligne que la consultation ne s'agit pas d'une décision définitive.

Monsieur Emmanuel Bouchard se questionne sur le pourcentage de l'équipe-école. Il entend les résultats des parents, mais porte aussi une attention particulière sur les résultats de l'équipe-école. Madame Myriam Martin et Monsieur Martin Boucher interviennent sur ce sujet.

Madame Olivia Lafontaine mentionne qu'elle considère que si l'anglais intensif est enseigné seulement en demi-journée, ce serait illusoire. Cela représentera une grande charge de travail

pour les enseignants. Elle s'interroge aussi sur le modèle demi-année par rapport aux entrées et départs à l'école Cœurs-Vaillants. De plus, elle mentionne qu'elle observe un inconfort chez certains répondants et se questionne sur la pertinence de demander aux enseignants de développer une grille-matière d'anglais intensif.

Monsieur Emmanuel Bouchard se questionne sur la lecture des commentaires du public pour cette séance du Conseil d'établissement. Monsieur Denis Royer mentionne que cet exercice n'a pas été prévu à l'ordre du jour et qu'il invite les membres du public à se présenter le 2 mars 2022 pour poser leurs questions. Monsieur Mathieu Bujold souligne son inquiétude que les parents ne puissent partager leurs commentaires le 2 mars prochain puisqu'il sera peut-être trop tard.

Monsieur Emmanuel Bouchard soumet à nouveau la proposition d'effectuer un vote à main levée pour la prochaine séance ordinaire du conseil. Monsieur Serge Dufour souligne qu'il préfère le vote secret, au même titre que le sondage envoyé aux parents.

Monsieur Denis Royer questionne les membres sur qu'est-ce que le Conseil d'établissement. Monsieur Martin Boucher mentionne qu'il s'agit d'une organisation composée de parents et de membres du personnel, qu'il s'agit d'un lieu où nous devons faire des compromis tout en tenant compte de la volonté des parents et des élèves. Certains membres soulignent que l'intérêt des élèves est au cœur des décisions des parents. De plus, il est mentionné que les membres sont élus par les parents et qu'il serait tout de même pertinent d'écouter leur point de vue.

Bloc information

8. Levée de la séance

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-22/21-46

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Boucher et **RÉSOLU UNANIMEMENT** de lever la séance à 20h00.

Denis Royer
Président

Louise Roberge-Lemieux
Directrice

Index des résolutions

Résolutions	Date	Sujet
CE-22/21-45	2021-02-16	Adoption de l'ordre du jour
CE-22/21-46	2021-02-16	Adoption de la levée de la séance